

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **11^e** jour du mois d'**août** de l'an **2025**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Martine Lanctôt, conseillère et mairesse suppléante
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Adrien Beaudoin, conseiller
M. Joël Nadeau, conseiller

Absence : M. Philippe Pagé, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Martine Lanctôt, mairesse suppléante, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-08-145

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE le point 3.4 « Demande de partenariat financier pour les Portes ouvertes Mangeons local de l'UPA à la Ferme la Seigneurie » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Juillet 2025
- 3.2. Journal de facturation – Juillet 2025
- 3.3. Mandat à Mme Monica Dunn pour une démarche en médiation avec la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille
- 3.4. *Demande de partenariat financier pour les Portes ouvertes Mangeons local de l'UPA à la Ferme la Seigneurie*

4. LÉGISLATION

- 4.1. Adoption du Règlement 2025-10 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2024-05 interdisant toute demande d'utilisation du sol, d'opération cadastrale et de morcellement de lots fait par aliénation sur l'ensemble du territoire de Saint-Camille

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1. Dépôt d'un projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale – Entente relative à la fourniture de services pour la protection contre les incendies

6. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 6.1. Réception de la subvention du ministère des Transports pour l'entretien des routes locales
7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET**
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Liste des permis émis du mois de juillet 2025
 - 8.2. Demande d'appui à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 6 078 015
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. Participation au projet de Structuration intermunicipale des services de loisirs ruraux
 - 9.2. Acquisition d'un module de jeu (mini-maisonnette) pour le parc municipal
 - 9.3. Fête nationale 2025 – État des résultats
 - 9.4. Reddition de comptes du Programme de soutien aux politiques familiales municipales
10. **RAPPORT(S) DES COMITÉS**
11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
12. **CORRESPONDANCE**
 - 12.1. Copie de la correspondance
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2025-08-146

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

M. FRANÇOIS PINARD

M. Pinard questionne sur les employés et équipements municipaux ainsi que sur le budget de la voirie.

M. Pinard a également proposé que les membres du conseil mentionnent les rencontres des comités auxquels ils ont siégé dans le mois dernier en séance publique.

M. ALAIN CÔTÉ

M. Côté questionne les membres du conseil sur l'entretien des routes et le creusement de fosses. Il demande également aux membres du conseil d'avoir plus de transparence.

M. ROGER GIRARD

M. Girard questionne sur la refonte des règlements d'urbanisme.

3 Administration générale et financement

2025-08-147

3.1 Adoption des comptes à payer – Juillet 2025

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 5 juillet 2025 au 8 août 2025 au montant de quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-neuf dollars et dix-neuf sous (81 949.19 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Juillet 2025

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de juillet 2025.

2025-08-148

3.3 Mandat à Mme Monica Dunn pour une démarche en médiation avec la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille

CONSIDÉRANT les enjeux relationnels entre la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'administration a suspendu l'entente avec la Corporation de développement;

CONSIDÉRANT QUE les deux organisations souhaitent un processus de médiation afin de remédier à ces enjeux relationnels;

CONSIDÉRANT QUE les deux organisations ont reçu des offres de services de différentes firmes;

CONSIDÉRANT QU'au terme de ses offres, les deux organisations se sont entendues conjointement sur la personne qui procédera au processus de médiation ainsi que sur les modalités;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil mandate Mme Monica Dunn, médiatrice accréditée, pour le processus de médiation entre la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille et la Municipalité.

QUE les coûts reliés à ce processus soient estimés à cinq mille cinq cents dollars (5 500 \$), taxes en sus, plus les frais de déplacement et de repas.

QUE les frais de ce processus soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE

2025-08-149

3.4 Demande de partenariat financier pour les Portes ouvertes Mangeons local de l'UPA à la Ferme la Seigneurie

CONSIDÉRANT QUE la Ferme la Seigneurie accueillera le public à leur ferme de à Saint-Camille, dans le cadre des Portes ouvertes Mangeons local de l'UPA, le 7 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs de la planification stratégique de Saint-Camille est de « Développer la production locale (produits, biens et services) et une culture d'achat local chez les citoyens favorisant la consolidation des services et des entreprises, dans la perspective d'une plus grande autonomie du milieu » et que cet événement est en appui à l'achat local;

CONSIDÉRANT QU'une formule de partenariat a été proposée sous forme de plan de visibilité lors de la journée de l'événement;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal participe comme partenaire bronze à cet événement, soit pour un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$).

QUE le conseil autorise également la location de tables et chaises sans frais.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2025-08-150

4.1 Adoption du Règlement 2025-10 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2024-05 interdisant toute demande d'utilisation du sol, d'opération cadastrale et de morcellement de lots fait par aliénation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté en septembre 2024 le Règlement de contrôle intérimaire 2024-05 interdisant toute demande d'utilisation du sol, d'opération cadastrale et de morcellement de lots fait par aliénation sur l'ensemble du territoire de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE les délais pour le dépôt des nouveaux règlements d'urbanisme ont été prolongés en automne 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite lever cette interdiction sur une partie du territoire de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Enzo Marceau lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu par l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal adopte le Règlement de contrôle intérimaire 2025-10 modifiant le Règlement 2024-05 relatif à un règlement de contrôle intérimaire interdisant toute demande d'utilisation du sol, d'opération cadastrale et de morcellement de lots fait par aliénation sur l'ensemble du territoire de Saint-Camille tel que déposé aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-08-151

5.1 Dépôt d'un projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale – Entente relative à la fourniture de services pour la protection contre les incendies

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Stoke et Saint-Camille désirent présenter un projet de mise en place d'une entente relative à la fourniture de services pour la protection contre l'incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu par l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à participer au projet d'entente relative à la fourniture de services pour la protection contre l'incendie;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la Municipalité de Stoke organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne Mme Julie, directrice générale et greffière-trésorière, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE

6.1 Réception de la subvention du ministère des Transports pour l'entretien des routes locales

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que la subvention annuelle du ministère des Transports au montant de cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars (137 487 \$) a été déposée le 31 juillet 2025.

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de juillet 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés au mois de juillet 2025.

2025-08-152

8.2 Demande d'appui à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 6 078 015

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Corriveau a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ afin de permettre l'aliénation du lot 6 078 015 à un membre de sa famille;

CONSIDÉRANT QUE la demande est soumise en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, puisque le lot visé forme actuellement une unité foncière avec les autres lots du vendeur;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à transférer un lot à un membre de la famille immédiate, ce qui permet de maintenir la propriété au sein d'un même noyau familial impliqué dans les activités agricoles et que cette orientation est en adéquation avec les objectifs gouvernementaux de relève agricole et de pérennité des exploitations;

CONSIDÉRANT QUE le membre de la famille acquéreur est déjà propriétaire du lot voisin, 6 078 016, situé en continuité immédiate avec le lot visé par la demande;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation ne crée donc aucun morcellement irrégulier ou fragmentaire, au contraire, elle permet une consolidation du territoire agricole détenu par une même unité de production familiale, facilitant la gestion agroforestière et l'optimisation des superficies;

CONSIDÉRANT QUE le lot concerné comprend une érablière (environ 300 entailles potentielles), qui n'est pas exploitée actuellement;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra la mise en valeur durable de cette érablière, avec une exploitation acéricole conforme aux normes environnementales et agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé comprend également une portion cultivée qui demeurera en activité, ainsi, aucune rupture de l'usage agricole n'est à prévoir et que le territoire demeure dans un cadre familial uni, sans vente à des tiers ni détournement de la vocation agricole;

CONSIDÉRANT QUE la vente n'induit aucune pression urbanistique, résidentielle ou spéculative;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise ni à soustraire le lot de la zone agricole ni à introduire un usage non conforme;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'affecte en rien la continuité, l'accessibilité ou la viabilité des terrains agricoles environnants;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité de Saint-Camille approuve la demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour le lot 6 078 015.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2025-08-153

9.1 Participation au projet de Structuration intermunicipale de services de loisirs ruraux

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Wotton, Ham-Sud, Saint-Camille et Saint-Adrien désirent présenter un projet de Structuration intermunicipale de services de loisirs ruraux dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu par l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Camille s'engage à participer au projet de Structuration intermunicipale des services de loisirs ruraux – Wotton, Ham-Sud, Saint-Adrien et Saint-Camille;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la Municipalité de Wotton, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne la direction générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

2025-08-154

9.2 Acquisition d'un module de jeu (mini-maisonnette) pour le parc municipal

CONSIDÉRANT QUE dans le projet de réfection du parc municipal, il y avait l'acquisition d'un module de jeu de mini-maisonnette pour la zone 0-5 ans;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu par l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité acquière le module de jeu de mini-maisonnette de la compagnie Eskair Aménagement Inc. au coût de six mille sept cent sept dollars (6 707 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

9.3 Fête nationale 2025 – État des résultats

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état des résultats 2025 de la Fête nationale. L'événement a généré un léger déficit de neuf cent quatre-vingt-douze dollars et quarante et un sous (992,41 \$) qui sera pris à même le Fonds de la Fête nationale.

2025-08-155

9.4 Reddition de comptes du Programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration d'une politique familiale municipale (PFM) ou la mise en œuvre de mesures ou projets prévus au plan d'action issu d'une PFM en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille doit effectuer la reddition de comptes 2024-2025 requise dans le cadre du Programme;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu par l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise Madame Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière à signer au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille le formulaire de reddition de comptes requis dans le cadre du Programme.

ADOPTÉE

10 RAPPORT(S) DES COMITÉS

Aucun rapport de comité n'est déposé à cette séance.

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

MME SARAH LEVASSEUR

Mme Levasseur questionne sur le libellé du Règlement e contrôle intérimaire, sur le point pour le dépôt de projet de la ressource partagée en loisirs, ainsi que sur les règlements uniformisés adoptés lors de la dernière séance. Elle propose également l'ajout de poubelles au parc.

M. ALAIN CÔTÉ

M Côté s'interroge sur le projet de parc éolien de 2023 sur le territoire de la MRC des Sources.

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

13 VARIA

2025-08-156

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyer par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la présente séance soit levée à 19 h 28.

ADOPTÉE

Martine Lanctôt
Mairesse suppléante

Julie Vaillancourt
**Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Martine Lanctôt, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Martine Lanctôt
Mairesse suppléante

